

Dijon - Championnat de France des Circuits

Date: 11 mai 2025

Sujet/Subject : DECISION N° **1**
 De/From : COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS
 A/To : T2CM

Les commissaires sportifs après avoir reçu un rapport du directeur de course, convoqué et reçu le concurrent, ont examiné la question suivante et déterminé ce qui suit :

Concurrent / Competitor : M. Timothée CARREE

N° & Pilote / No. & Driver : #77 M. Timothée CARREE

Date & Heure de l'incident / Date and Time : 11 mai 2025 à 11h14

Séance / Session : Course 2

Faits / Fact : Provoque une collision avec la voiture #37.

Infraction / Infraction : Violation de l'article 17.1 du règlement sportif 2025 du championnat de France FFSA TC.

Décision / Decision : 15 sec de pénalité et 1 point de comportement (Art. 17.9)

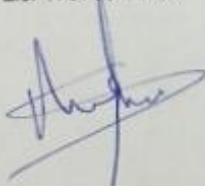
Raison de la décision / Reason : Le pilote de la voiture #77 fait preuve d'un défaut de maîtrise de son véhicule dans son dépassement et touche l'arrière du véhicule #37 qui sort dans le bac à gravier.

Reçu par le concurrent (nom) Received by the competitor (name) : <u>CARREE</u>	Date : <u>11/05/2025</u>
Signature : 	Heure (Time) : <u>13h10</u>

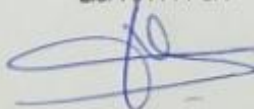
Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA, dans les délais applicables.

Competitors are reminded that they have the right to appeal certain decisions of the Stewards, in accordance with Article 15 of the FIA International Sporting Code, within the applicable time limits.

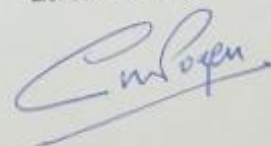
M. ARRIGHI Sylvain
Président / Chairman
Lic. 175703 FFSA



Mme. VAILLES Marielle
Membre
Lic. 7644 FFSA



Mme POYEN Christine
Membre
Lic. 52820 FFSA



Copie / Copy : Concurrent, Directeur de Course, Chronométrateur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage
 Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board

